

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

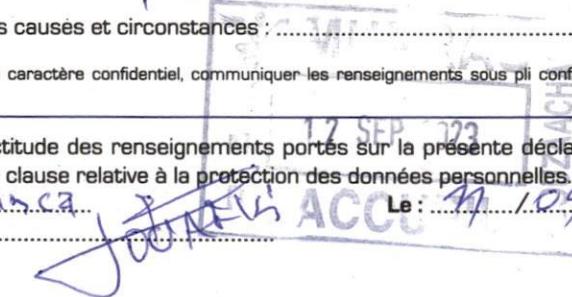
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/09/23	C		150DH	Dr. MIFDAL Malih Médecine Générale 36, Rue Koroufai (Beausejour) Tél. 0524

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>ARMACHE AL WOSS</i> Rue de l'Amour 36 840 92 Tél: 34808792	<i>11/09/23</i>	<i>407,90</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient																	
				Coefficient des travaux																
				Montants des soins																
				Début d'exécution																
				Fin d'exécution																
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																			
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">25533412</td> <td style="text-align: center;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">-</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">G</td> <td style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	-		-		B	00000000	00000000	G	35533411	11433553	Coefficient des travaux
H	25533412	21433552																		
D	00000000	00000000																		
-		-																		
B	00000000	00000000																		
G	35533411	11433553																		
	<p style="text-align: center;">(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Montants des soins																
				Date du devis																
				Date de l'exécution																

Docteur Mifdal Malika

بليلة

Médecine Générale

36, Rue El Koronfol 1er étage App.2
Hay Raha (Beausejour)
CASABLANCA
Tél.: 0522.36.64.48

(بويسيجور)

البيضاء

63,00

TECPRI

97,60

CASABLANCA, LE 11/09/16

Mme Bouchra Abi

63,00

75 - Tecprial 5 mg. 181j

ENTERAL
PPU 15DH8

NOCOL® 20 mg
Simvastatine

30 comprimés pelliculés

APAVIDE® 200
Nifuroxazide

19,70

PPV 19DH70
PER 07/25
LOT M1408

19,70 x 2
75 - Nocol 20 181j

PPV 19DH70
PER 05/26
LOT M1524

19,70 x 2
75 - Apazide 200 1 gel x 31j

PPV:14DH00
PER:06/26
LOT:M2184

15,80

- Enteral 200 1 gel x 2

Doliprane®
Paracétamol
Adultes
10 Comprimés sécables
1000 mg

14,00

75 - Doliprane 1000 18 x 2

PPV (DH):

LOT N°:

UT. AV.:

32,60

Surgam® 200mg

Acide tiaprofénique

20 Comprimés sécables

SURGAM 200MG
CP SEC B20
P.P.U:55DH40
PER:12/2015
LOT:23E002

1180000060857

75 - Surgam 200 18 x 2

موكسول

أسيروكسول

بدون سكر

2190x2 - Butovent (N° 2)
2 Bx 21 j

2270 - Baycutène crème
15 g x 21 j

3360 - Decadron 0,5 mg
1815 nat

41790

Dr. MIFDA
Médecine
36, Rue Korp
(Beauséjour)
Tél: 05

Butovent®
0,04%
Salbutamol

2190

21,90 Salbutamol

